

PROCURATION ET REPRÉSENTATION

Lors de l'inscription à l'assemblée générale :

- le représentant d'un particulier – conjoint(e) ou son enfant majeur habitant à la même adresse – devra fournir la Procuration
- le représentant d'une entreprise devra fournir la Procuration, Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration

Une pièce d'identité pourra être exigée en cas de doute.

PROCURATION

– dans le cas d'un **particulier** membre de Cooptel –
(selon la Loi sur les coopératives, article 69)

Je soussigné(e), étant membre de Cooptel, constitue et nomme _____
mon(ma) représentant(e) pour assister, voter et autrement agir en mon nom lors de l'assemblée générale de Cooptel,
devant être tenue le 20 mai 2025 et s'il y a lieu, à tout ajournement de celle-ci, pour les fins indiquées dans l'avis de
convocation.

Lien avec le membre _____
(conjoint(e) ou enfant majeur habitant à la même adresse)

Membre _____
(nom en lettres moulées et no de téléphone)

Membre _____
(signature)

PROCURATION

– dans le cas d'une **entreprise** membre de Cooptel –
(selon la Loi sur les coopératives, article 70)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

de _____ tenue le _____ 2025.
(nom de l'entreprise et no de téléphone)

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu que _____
(nom de l'entreprise)

soit représenté(e) par _____ à l'assemblée générale de Cooptel qui sera
(nom du représentant)

tenue le 20 mai 2025 et s'il y a lieu, à tout ajournement de celle-ci, pour les fins indiquées dans l'avis de convocation.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce _____ 2025.

(membre autorisé)

(titre)

(membre autorisé en lettres moulées)